



Commune de Puycapel

Département du Cantal

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Objet : Règlementation temporaire de la circulation sur les voies communales pour travaux d'élagage

Le Maire de la commune de PUYCAPEL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;
Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande de l'entreprise BRUEL TP ;

Considérant que dans le cadre des travaux d'élagage 2023, réalisés par l'entreprise BRUEL TP, sur les voies communales, des encombrements ou accidents pourraient se produire si la circulation et le stationnement n'y étaient pas règlementés.

ARRETE :

ARTICLE 1 : Dans le cadre des travaux d'élagage 2023, la circulation sera règlementée comme suit, du **mercredi 04 décembre 2023** au **vendredi 15 décembre 2023** :

Sur les tronçons de voies communales suivants, selon plans joints :

➤ **Secteur de MOURJOU**

-Du Puech à La Barésie -De la Calmette au pont de La Capie	La route sera fermée à la circulation, sauf pour les riverains. Une déviation sera mise en place.
-Le Mas -De Lavergne à Lupade -De Lavergne à Puy de Beau -De Lavergne à Lavalie -Chemin de Grélard	La circulation se fera sur chaussée réduite.

➤ **Secteur de CALVINET**

-Chemin de la Forêt -Chemin de la Roubine -Rue de la châtaigneraie au niveau de la boulangerie	La circulation se fera sur chaussée réduite.
--	--

ARTICLE 2 : La signalisation appropriée sera mise en place par l'entreprise BRUEL TP.



Calvinet

Commune de Puycapel

Département du Cantal

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité



Mourjou

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire de Puycapel et le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Puycapel sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

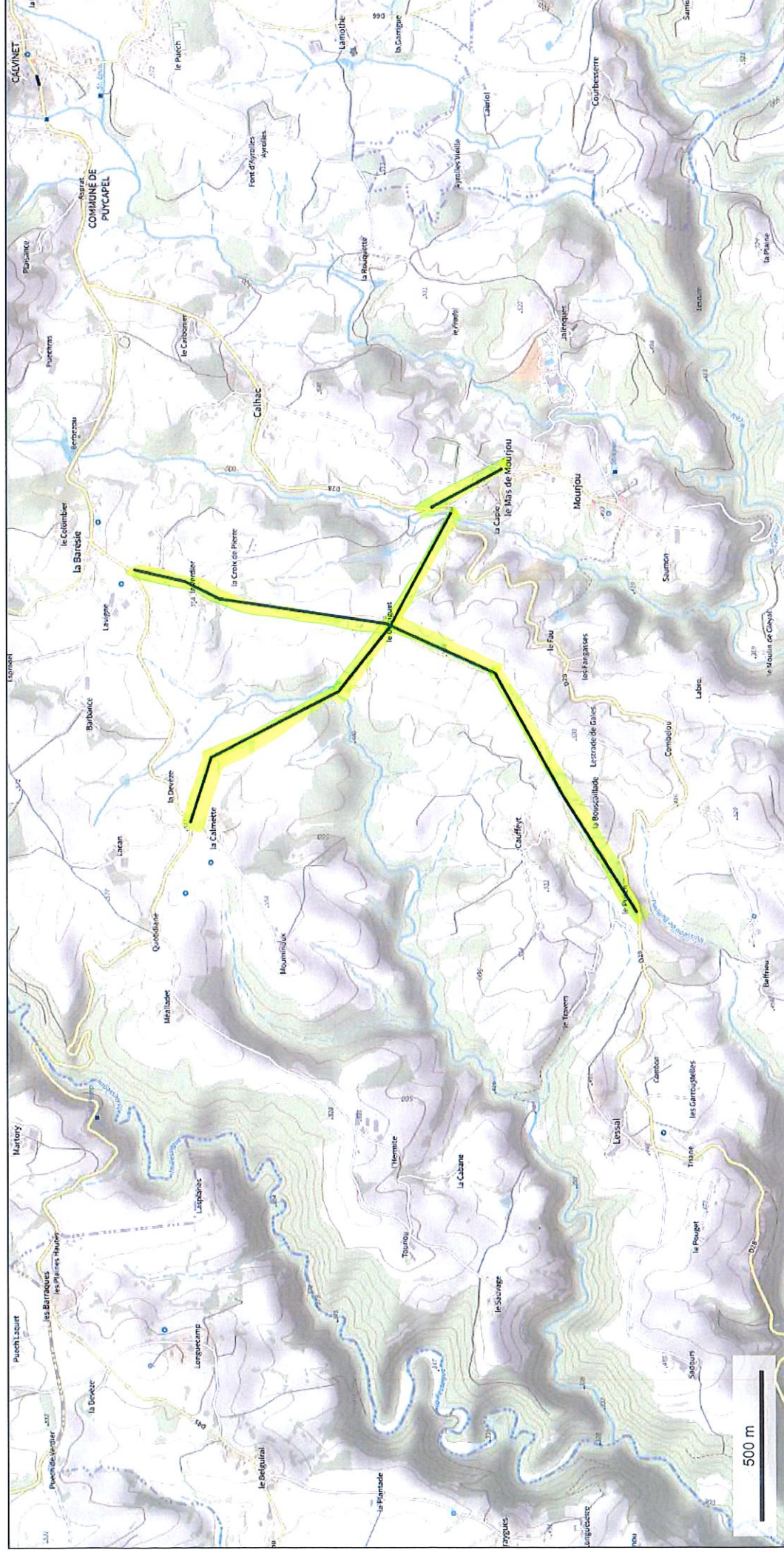
Fait à Puycapel, le 04 décembre 2023

François DANEMANS

Maire,



ELAGAGE Secteur MOURJOU

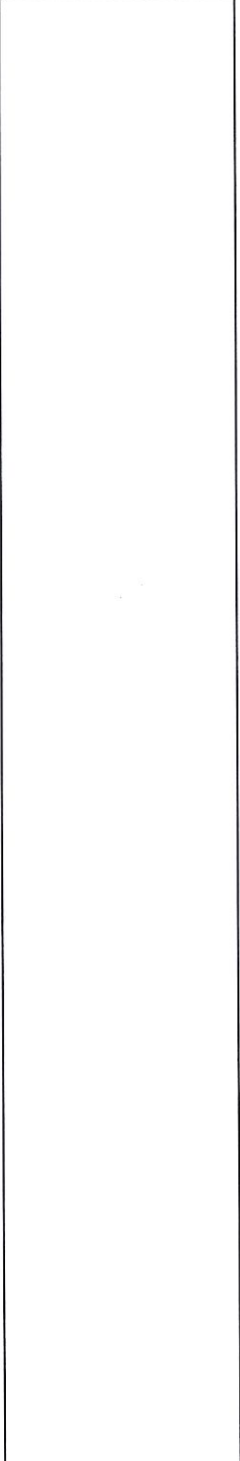
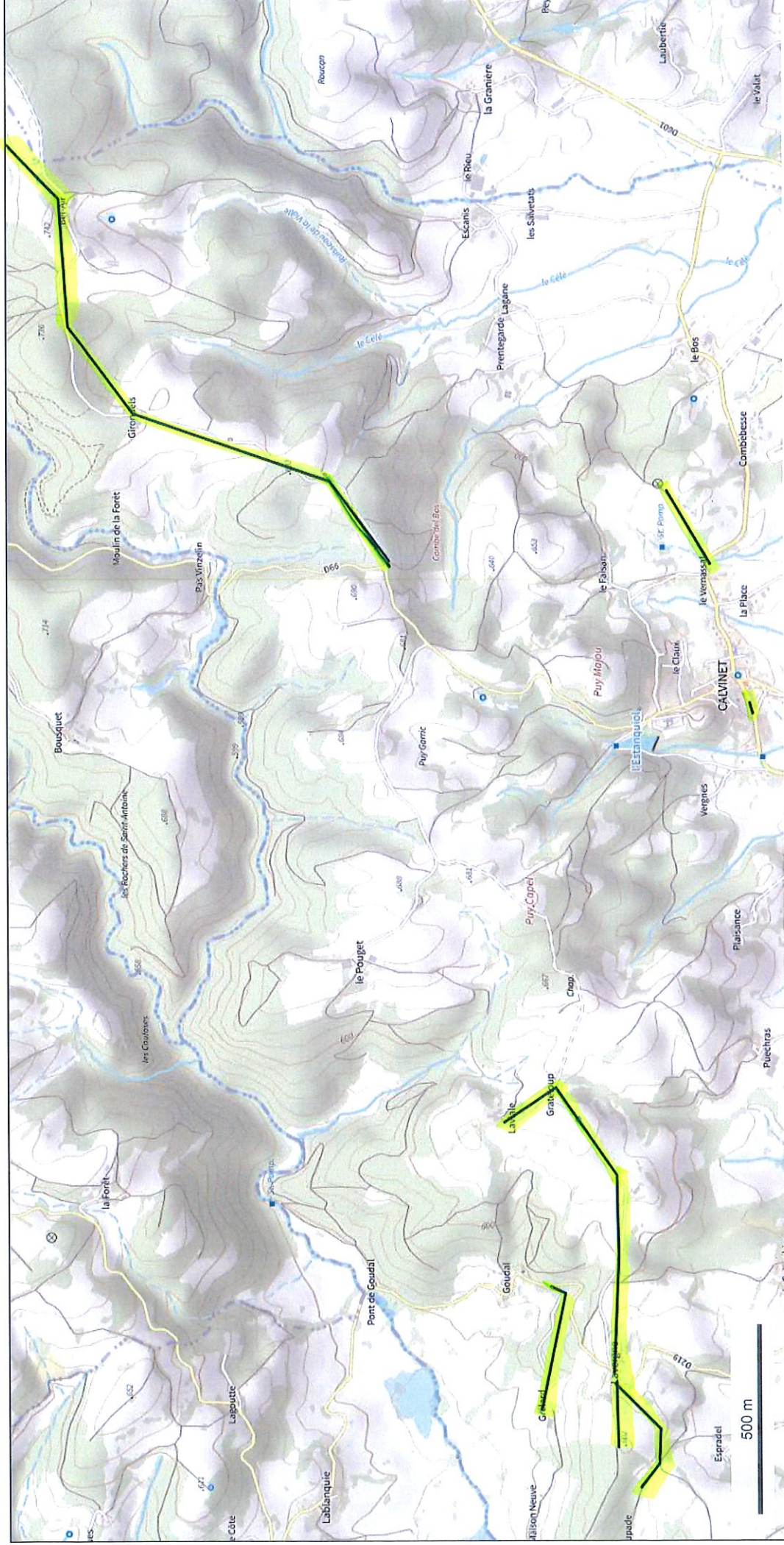


© IGN 2023 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 2° 19' 26" E
Latitude : 44° 42' 03" N



ELAGAGE Secteur calvinet



© IGN 2023 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 2° 21' 43" E
Latitude : 44° 43' 47" N